



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Eau, Forêt et Biodiversité
Police de l'eau sur l'axe Loire
Affaire suivie par : André TORRES
Tél : 03 86 71 52 21
courriel : andre.torres@nievre.gouv.fr

Nevers, le **25 JAN. 2023**

Madame la Présidente,

Vous avez déposé une demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

**autorisation environnementale relative au prélèvement d'eau dans la nappe alluviale de la Loire,
pour la ville de Bourges,
par l'intermédiaire de trois puits de captage d'eau potable existants (A,B,C),
situés au lieu-dit « l'île du Lac »,
sur le territoire des communes de Herry et de Mesves-sur-Loire,
dans les départements du Cher et de la Nièvre,
dont le puits C risque d'être condamné et sera remplacé par un quatrième puits D à créer.**
Dossier réceptionné le 23 août 2022, jugé complet le 26 août et enregistré sous le numéro : 0100005188.

Dans le cadre de l'instruction, et après consultation des services associés (DREAL BFC et CVL, ARS, RNVL, OFB, et les différents services des deux DDT concernées par le projet), il apparaît que le dossier est **complet et régulier**, et qu'il n'y a pas lieu d'opposer un refus à ce niveau de la procédure.

Je vous propose, en conséquence, qu'il fasse l'objet d'une consultation du public sous la forme d'une participation du public par voie électronique (PPVE) selon les modalités de l'article L.123-19 du code de l'environnement. À titre d'information, les observations et propositions du public devront parvenir à l'autorité administrative sous une durée maximale de 30 jours.

Le dossier complet à l'issue de la phase d'examen est formé du dossier de demande d'autorisation environnementale, du courrier d'accompagnement et de la note complémentaire.

Restant à votre service en cas de besoin d'informations supplémentaires, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du service eau, forêt et biodiversité,

Mathieu DOURTHE

Copies : CC Bourges, ARS 18, DREAL BFC, DREAL CVL, RNVL, OFB 18/58, DDT 18/58.

Madame Irène FELIX
Présidente de la Communauté d'Agglomération de Bourges
23-31 Boulevard Foch
CS 20321
18 000 BOURGES